

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Aucune

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Aucune

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Aucune

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Aucune

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Il y en a une au Château de Guerrand.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

*Le propriétaire n'a pas pu indiquer la date de l'indult.
M^r Alexandre Séguin, seul chargé des démarches à faire pour
recueillir cette chapelle, pourrait, d'après lui, indiquer cette date.*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

M^r Couper, propriétaire. Ch. Guerrand.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Tout y est fort bien sous les rapports.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*La pierre sacrée ne date que de 6 ou 7 ans
et est en règle.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.